



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

M. Bernard D'ALTEROCHE, M. Louis D'AVOUT, M. Bertrand CRETTEZ, Mme France DRUMMOND, Mme Anne-Laure GIRARD, Mme Nathalie GUIBERT, M. Laurent LEVENEUR, M. Sébastien TOUZÉ, *membres du collège A*

M. Xavier BADIN, Mme Céline COMBETTE, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Marion VAILLANT, *membres du collège B*

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, Mme Marie-Christine CLÉMENT, M. Kevin DA FONSECA, M. Georges GONCALVES-ENES, M. Franck LACOTE, Mme Caroline TOUCHET, *personnels BIATSS*

M. Nino DJEMAD, Mme Lana BOULEUX, Mme Imane NAIMI, M. Eric MBENDA, Mme Julie KHAIRALLAH, M. Cyprien GERMAIN, *étudiants*

M. Théophile ROSPARS, *doctorant.*

Mme Beate BALDWIN, M. Frédéric MEUNIER, M. Jean-Bernard SCHMIDT, *représentants désignés par les établissements-composantes*

M. Jean-Pierre LECOQ, M. Vincent BENAVENT, *personnalités extérieures*

Étaient excusés :

Mme Fanny DOMENEC, Mme Agnès CHAUVEAU, M. Guillaume DEROUBAIX.

Assistent de droit :

M. Julien LABEYRIE, directeur général des services

M. Quentin REVILLOT, représentant du Recteur

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 3
2. Approbation des demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU ... 3
3. Approbation de la désignation d'un coresponsable du Pôle langues 4

M. le Président ouvre la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 15 heures 04.

M. le Président informe les membres du Conseil d'administration du décès de M. Guy ANTONETTI, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, survenu à la fin du mois d'avril ainsi que de celui, survenu quelques jours plus tard, du professeur émérite de droit privé Jean-Bernard BLAISE.

Un moment de recueillement est observé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025

M. DJEMAD remarque qu'il est inscrit que « le conseil de la vie étudiante approuve » alors qu'il s'agit du conseil d'administration.

M. le Président indique qu'il sera procédé à cette correction.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025.

2. Approbation des demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU

M. le Président précise que trois demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU doivent être approuvées. La première concerne une demande de publication habituelle pour l'Institut d'études judiciaires, à savoir la reconduction annuelle d'un emploi d'enseignant contractuel LRU ouvert depuis quelques années. Le poste est republié pour 2026-2027, puisque la personne recrutée sur cet emploi par le département de droit privé va être recrutée en tant que maître de conférences au 1^{er} septembre 2026 ; elle ne pourra donc pas cumuler les fonctions de maître de conférences et de contractuelle LRU.

La deuxième demande concerne également l'IEJ, en raison du développement de préparations au concours ; le poste sera financé grâce à l'augmentation des droits d'inscription IEJ approuvée au dernier CA du mois de mars.

La dernière demande est liée à l'ouverture de la licence de gestion au centre de Melun à la prochaine rentrée universitaire. Le département de sciences de gestion a formulé le souhait de recruter un contractuel LRU pour pouvoir faire fonctionner la licence de gestion. La prise de fonction est prévue au 1^{er} octobre 2026, date tardive en raison de la procédure de recrutement qui nécessite la mise en place d'un comité de sélection. Il précise que, la sélection intervenant en juillet compte tenu des délais réglementaires, il est impossible d'opérer le recrutement avant le conseil d'administration du mois de juillet.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve, à l'unanimité, les demandes de publication d'enseignants contractuels LRU.

3. Approbation de la désignation d'un coresponsable du Pôle langues

M. le Président propose la désignation de Mme Claire WROBEL en qualité de coresponsable du Pôle langues, aux côtés du professeur Yves-Marie PÉRÉON, à compter du 15 juin 2026. Il ajoute que Mme Claire WROBEL succède au professeur Anne BRUNON-ERNST puisque traditionnellement, le Pôle langue est codirigé par deux enseignants avec une alternance tous les deux ans.

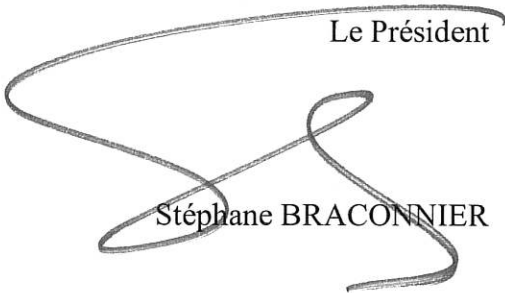
M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve, à l'unanimité, la désignation de Mme Claire WROBEL en qualité de coresponsable du Pôle langues.

M. le Président remercie l'assemblée.

La séance est levée à 15 h 10.

Le Président



Stéphane BRACONNIER